

**RNCP n° : 37228**

**CERTIFICATEUR : Université de Bordeaux**

**DATE DE L'ENREGISTREMENT : arrêté du 27 avril 2022**

MAJ LE : 05/09/2024

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

Au bloc opératoire l'infirmier(e) de bloc opératoire assure une prise en charge globale de la personne opérée, de son accueil au bloc opératoire à sa sortie.

L'infirmier(e) de bloc opératoire est garant de la qualité des soins grâce à ses compétences relationnelles, techniques et technologiques, impliqué(e) dans la prévention des risques encourus pour les personnes en collaboration avec l'équipe du bloc opératoire. La diversité des activités et des lieux d'exercice rend l'emploi dynamique, varié et attrayant. Il impose le respect des règles d'hygiène et de sécurité dans la tenue vestimentaire et le comportement.

Le diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire s'acquiert par la validation, en formation théorique et pratique et en milieu professionnel, des cinq blocs de compétences définis dans le référentiel de compétences.

## RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

Blocs de compétences	Compétences
<b>Bloc 1 – Prise en soins et mise en œuvre des activités de prévention et de soins en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique</b>	1 - Connaître et contribuer à mettre en œuvre des modes de prise en soins des personnes adaptés aux situations rencontrées en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique
	2 - Mettre en œuvre des techniques et des pratiques en per et post opératoire immédiat <i>en prenant en compte les risques</i>
<b>Bloc 2 – Mise en œuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicale au cours d'actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique</b>	3 – Identifier et mettre en œuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicale en prenant en compte les risques encourus par la personne
<b>Bloc 3 – Organisation et coordination des activités de soins, de la démarche qualité et prévention des risques dans les secteurs interventionnels et secteurs associés</b>	4- Organiser et coordonner les activités de soins infirmiers liées au processus péri-opératoire
	5 - Conduire une démarche qualité, de gestion et de prévention des risques <i>dans les secteurs interventionnels et secteurs associés</i>
	6 - Mettre en œuvre, contrôler <i>et ajuster</i> la démarche de <i>gestion</i> et prévention du risque infectieux dans les secteurs interventionnels et secteurs associés
<b>Bloc 4 - Information et formation des professionnels dans les secteurs interventionnels et secteurs associés</b>	7 - Former et informer les professionnels et les apprenants
<b>Bloc 5 – Veille professionnelle, travaux de recherche et conduite de démarches d'amélioration des pratiques</b>	8 - Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques
	9 – Evaluer et améliorer les pratiques professionnelles <i>au regard des évolutions techniques et réglementaires</i>

[Arrêté du 27 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire](#)

## DUREE DE LA FORMATION

## TARIF

24 mois : 2800 h sur 4 semestres dont 47 semaines de 35 h (soit 1 645 h) de formation clinique.

<b>S 1 :</b> septembre à février : 21 semaines 20 semaines de formation 1 semaine de congés 30 crédits	<b>S 2 :</b> février à fin juin 21 : semaines 20 semaines de formation 1 semaine de congés 30 crédits
<b>Année 1</b>	
<b>S 3 :</b> septembre à février : 21 semaines 20 semaines de formation 1 semaine de congés 30 crédits	<b>S 4 :</b> Février à fin juin : 21 semaines 20 semaines de formation 1 semaine de congés 30 crédits
<b>Année 2</b>	

Frais d'inscription au concours :

Frais d'inscription :

- 243 euros / année scolaire

Frais de scolarité, demandeur d'emploi :

- 2626 euros / année scolaire

Frais de scolarité, pris en charge employeur ou autres,

- 12000 euros /année scolaire

*Valable pour l'année d'exercice 2024-2025*

## PREREQUIS NECESSAIRES POUR INTEGRER LA FORMATION

La formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire est accessible, pour les candidats titulaires soit d'un diplôme, certificat ou autre titre mentionné à l'article L. 4311-3 ou à l'article L. 4311-12 du code de la santé publique leur permettant d'exercer sans limitation la profession d'infirmier ou d'une autorisation d'exercice délivrée par le préfet de région en application de l'article L. 4311-4 du code de la santé publique.

## MODALITES D'ADMISSION A LA FORMATION ET DELAI D'ACCES

**Le processus de sélection** des candidats comprend une admissibilité sur dossier et un entretien d'admission.

**Le dossier d'admissibilité noté sur 20 points comporte les pièces suivantes :**

- 1 La copie d'une pièce d'identité ;
- 2 Une demande écrite de participation aux épreuves de sélection ;
- 3 Une lettre d'engagement du candidat de s'acquitter des frais de scolarité ;
- 4 Un *curriculum vitae* ;
- 5 La copie des originaux de leurs titres, diplômes ou certificats ;
- 6 Pour les étudiants en soins infirmiers, les résultats de la commission d'attribution des crédits du semestre V, et pour les infirmiers mentionnant un exercice salarié ou libéral ;
- 7 L'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 en cours de validité ;
- 8 Un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France ;
- 9 Un dossier exposant le projet professionnel.

Lors du dépôt de leur dossier, les candidats en situation de handicap peuvent demander un aménagement des conditions de déroulement de l'entretien d'admission.

A l'issue de l'évaluation des dossiers d'admissibilité, les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10 sur 20 sont déclarés admissibles.

**L'entretien individuel d'admission : Il est d'une durée de 20 minutes au maximum et noté sur 20 points.**

Il comprend une présentation orale du candidat portant sur son projet professionnel (8 points), suivie d'un entretien avec le jury (12 points).

Cette épreuve a pour objet :

- d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer et à ordonner ses idées pour argumenter de façon cohérente sur les éléments présentés dans le dossier d'admissibilité ;
- d'apprécier les aptitudes et la capacité du candidat à suivre la formation ;
- d'apprécier le projet professionnel du candidat et sa motivation.

Une note inférieure à la moyenne à cette épreuve est éliminatoire.

À l'issue de l'entretien d'admission, le jury d'admission établit la liste de classement, dans le respect de la limite de la capacité d'accueil.

Cette liste comprend une liste principale et une liste complémentaire.

**Peuvent être admis à suivre la formation, dans la limite de cinq pour cent de la capacité d'accueil de l'école :**

- les titulaires du diplôme d'Etat de sage-femme ;
- les étudiants ayant validé la troisième année du deuxième cycle des études médicales ;
- les titulaires d'un diplôme d'Etat d'infirmier et d'un diplôme reconnu au grade de master.

Pour ces candidats, le processus de sélection comprend uniquement l'entretien d'admission défini à l'article 10.

L'inscription à l'entretien d'admission s'effectue par le dépôt d'un dossier comprenant :

- 1 Une demande écrite de participation aux épreuves de sélection ;
- 2 a copie d'une pièce d'identité ;
- 3 Un *curriculum vitae* ;
- 4 La copie des originaux de leurs titres, diplômes ou certificats ;
- 5 Un dossier exposant le projet professionnel ;
- 6 L'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 en cours de validité ;
- 7 Un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France ;
- 8 Une lettre d'engagement de s'acquitter des frais de scolarité

**La préinscription au concours d'entrée se fait sur le site internet du CHU : <https://www.chu-bordeaux.fr/>**

***Date d'ouverture des inscriptions en ligne sont ouvertes de début janvier à mars. L'épreuve d'admission en avril-mai. Les résultats du processus de sélection ne sont valables que pour la rentrée au titre de laquelle il a été organisé (rentrée en septembre).***

***Par dérogation au précédent alinéa, le directeur de l'École peut accorder, pour une durée qu'il détermine et dans la limite cumulée de deux ans, un report pour l'entrée en scolarité dans l'institut de formation.***

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Cours magistraux
- Travaux dirigés
- Travaux pratiques
- Analyse de pratiques professionnelles
- Simulation
- Enseignement clinique en stage

L'organisation de la formation et du suivi pédagogique des étudiants est définie conjointement par l'école et l'université après avis du conseil de l'unité de formation et de recherche ou des instances de l'École.

## INTERVENANTS

- Enseignants universitaires, PU-PH, praticiens hospitaliers, médecins, pharmaciens, hygiénistes ;
- Directeurs d'hôpitaux ;
- Cadres de santé IBODE, cadres de santé formateurs de l'EIBODE du CHU de BORDEAUX ;
- Infirmiers de bloc opératoire ;
- Psychologues, anthropologues ;
- Intervenants en communication ;
- Ergonome ;
- Documentalistes ;
- Patients partenaires.

Ils interviennent pour une prestation mandatée, ciblée et définie avec l'équipe pédagogique de l'EIBODE.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

### MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS THÉORIQUES

- Travail individuel écrit ou oral d'analyse d'une situation clinique
- Mise en situation simulée
- Évaluation écrite ou orale des connaissances
- Étude de situations avec pratique simulée
- Travail écrit ou oral d'analyse d'une situation de programmation opératoire ou de gestion d'une question économique en bloc opératoire
- Exposé oral à partir d'un travail de groupe sur la réalisation d'un projet d'encadrement des étudiants en stage
- Rédaction d'une note de recherche
- Travail écrit et/ou oral à partir d'un article professionnel en langue anglaise et abstract du mémoire
- Travail écrit d'analyse d'une situation clinique comportant une question éthique ou de droit

En fonction de leur projet professionnel, les étudiants rédigent un **mémoire** qui peut s'orienter suivant différents axes :

- Un mémoire bibliographique fondé sur une analyse critique de la littérature ;
- Une analyse de pratiques professionnelles ;
- Un mémoire consistant en une analyse critique, s'appuyant sur l'expérience clinique et s'inscrivant dans un champ théorique déterminé ;
- Un mémoire de recherche

Les modalités d'évaluation sont détaillées dans l'Arrêté du 27 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire.

### ENSEIGNEMENT CLINIQUE

La formation en milieu professionnel comprend 1 645 heures correspondant à un total de 47 semaines de 35 heures.

Le parcours, composé de 47 semaines de stage dont **4 semaines de stage recherche** doit permettre d'aborder la chirurgie à tous les âges de la vie, la chirurgie conventionnelle et ambulatoire, la chirurgie endoscopique, la chirurgie en radiologie interventionnelle, la programmation opératoire, d'explorer les différents rôles de l'IBODE (assistant chirurgical, instrumentiste, circulant) dans les différents temps vasculaires, septiques, aseptiques et prothétiques, urgences, de découvrir les évolutions liées au développement des nouvelles technologies et notamment l'essor de la chirurgie robotique.

**26 semaines de stage réalisées obligatoirement dans les secteurs opératoires, interventionnels et associés suivants :** Hygiène, stérilisation, radiologie interventionnelle, Endoscopie, Chirurgie ostéo articulaire conventionnelle et ambulatoire, Chirurgie viscérale et vasculaire conventionnelle et ambulatoire (un minimum de 8 semaines est réalisé dans les deux derniers secteurs).

**6 semaines de stage permettent d'appréhender les actes et activités en lien avec la compétence 3** dans la spécialité choisie par l'étudiant.

Les **17 semaines de stages restantes** sont réalisées dans des lieux choisis en concertation avec l'équipe pédagogique, en fonction du projet professionnel de l'étudiant, de ses expériences, du travail de mémoire réalisé, des compétences restant à développer et du projet pédagogique de l'école.

Les stages s'effectuent sur la base de 35 heures par semaine.

Les horaires varient en fonction des lieux d'accueil et des modalités d'apprentissage.

Les horaires de nuit, de fin de semaine ou de jours fériés sont possibles.

# DIPLÔME D'ÉTAT INFIRMIER(E) DE BLOC OPÉRATOIRE

L'évaluation de l'étudiant prendra en compte son niveau de formation (semestre d'études, enseignements théoriques reçus, acquisitions antérieures...), sa progression et ses acquis. La feuille d'évaluation permet de mesurer la progression de l'étudiant et son degré d'acquisition des compétences à partir des critères et indicateurs en référence au référentiel de compétences.

## INDICATEURS DE RESULTATS



Taux de présentation au diplôme :  
**100%**

Taux d'obtention au diplôme :  
**100%**



Taux de satisfaction apprenants:  
**79%**

Données de l'année 2023



Taux de recommandation :  
**100%**

## BLOC DE COMPETENCES – EQUIVALENCE - PASSERELLES

Possibilité de valider un /ou des blocs de compétences

NON  OUI

Possibilité d'équivalence

NON  OUI

Selon la nomenclature des diplômes, le Diplôme de IBODE est un diplôme de niveau 7

Possibilité de passerelles

NON  OUI

## SUITE DE PARCOURS

- Cadre de santé
- Formateur des professionnels de santé
- IPA
- Doctorat

## DEBOUCHES

La formation d'Infirmier de Bloc Opératoire a pour finalité de permettre à l'élève d'assumer une prise en charge holistique de la personne soignée dans le respect des aspects éthiques et juridiques au sein d'une équipe pluri-professionnelle.

Cette formation est dispensée en vue d'exercer la profession dans les lieux suivants :

- Blocs opératoires
- Stérilisation centrale
- Structures d'hygiènes hospitalières
- Service réalisant des actes invasifs à visée thérapeutique et/ou diagnostique ...



Taux d'insertion global dans l'emploi 100%  
Taux d'insertion dans le métier: 100%

Données - février 2024

## ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les apprenants en situation de handicap, compatible avec la formation et l'exercice du futur métier, peuvent bénéficier d'aménagement d'examens et/ou de formation.

L'Institut des Métiers de la Santé agit pour permettre à tous les apprenants en situation de handicap de poursuivre la formation dans les meilleures conditions. L'obligation d'accessibilité aux savoirs se matérialise par le biais d'aménagements particuliers : aménagements du cursus, des dispenses d'assiduité, des adaptations du parcours de stage, des mesures compensatoires par des aides humaines ou techniques, du soutien à l'apprentissage.

Pour plus de renseignements sur l'accès à la formation et la consultation du registre public d'accessibilité, vous pouvez contacter la Coordinatrice de l'École, Mme Elisabeth BOULLIERE [elisabeth.boulliere@chu-bordeaux.fr](mailto:elisabeth.boulliere@chu-bordeaux.fr)

## CONTACT

École d'Infirmier(e)s de Bloc Opératoire

@ [sec-ecole.ibode@chu-bordeaux.fr](mailto:sec-ecole.ibode@chu-bordeaux.fr)

☎ 05-56-79-87-35

📍 IMS Bordeaux Pellegrin- Rue Francisco Ferrer-33076 Bordeaux Cedex